

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau n°11 et
Commission Finances n°3

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 22 mars 2017 – 17h00**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu du bureau du 1^{er} mars 2017

2-Fonctionnement du PETR

- Projet de BP 2017,
- Demandes de subventions pour l'ingénierie du Pays.

3- Schéma de Cohérence Territoriale

- Avis sur les modifications des PLU de Champlitte et de Dampierre-sur-Salon,
- Avis sur les demandes de dérogation pour ouverture à l'urbanisation de Champlitte et de Dampierre-sur-Salon.

4- Pays Graylois

- CLS : point sur le recrutement en cours,
- Contrat de Ruralité : point sur l'avancement du dossier,
- Revoyure du CADD 215-2017 : point sur l'avancement du dossier.

5-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars à 17 heures, une réunion conjointe de la commission Finances et du Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la Salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 14 mars 2017.

Membres du bureau présents : ALBIN Michel, ALLIOT Michel HENNING Frederick, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles.

Membres de la commission Finances présents : BLINETTE Alain, MEULLE Maurice, MILESI Nicole, TODSCHINI Agnès.

Membres excusés : CLEMENT Christelle, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel.

Equipe technique : BARON Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie.

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli les membres du bureau et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h.

Michel RENEVIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 1^{er} février 2017

Le président rappelle aux participants qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu du bureau du 1^{er} février.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans autre observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

➔ **Le bureau du PETR valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2017.**

2-Fonctionnement du PETR

■ Examen du projet de budget primitif 2017

Le président présente le projet de budget primitif 2017 du Pays.

➔ **A l'exception de quelques améliorations à apporter sur la forme du document, les membres présents rendent un avis favorable sur le projet de BP et autorisent le président à le présenter en comité syndical.**

■ Demandes de subventions pour l'ingénierie 2017 du Pays

Le président rappelle que tous les postes des agents du PETR, à l'exception de celui de l'assistante administrative, sont éligibles, à des degrés d'intervention différents cependant, au titre de l'ingénierie (salaires et charges patronales, frais de déplacements et de formations).

Afin de constituer les dossiers de demandes de subvention 2017 auprès des différents cofinanceurs, les plans de financement prévisionnels sont présentés.

Poste de directrice			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	40.500 €	Conseil départemental (10% salaire plafonné à 30.000 €)	3.000 €
Frais de déplacements	1.500 €		
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement	40.500 €
TOTAL	43.500 €	TOTAL	43.500 €
Poste de chargé de projets « énergie-climat »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	38.500 €	Région BFC	12.300 €
Frais de déplacements	1.500 €	Ademe	12.300 €
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement	16.400 €
TOTAL	41.000 €	TOTAL	41.000 €
Poste de chargée de mission « SCoT-Urbanisme »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	39.500 €	Région BFC	21.000 €
Frais de déplacements	1.500 €	Autofinancement	21.000 €
Frais de formation	1.000 €		
TOTAL	42.000 €	TOTAL	42.000 €
Poste d'animateur « Santé »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	38.000 €	ARS BFC	20.000 €
Frais de déplacements	1.000 €	Région BFC	10.000 €
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement	10.000 €
TOTAL	40.000 €	TOTAL	40.000 €

→ **Les membres présents rendent un avis favorable sur les plans de financements prévisionnels et autorisent le président à les présenter en comité syndical pour validation.**

3-Schéma de Cohérence Territoriale

Le président explique que le PETR, en tant que Personne Publique Associée, a reçu fin février deux dossiers de modification de PLU et de demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation. Les demandes concernent les communes de Champlitte et de Dampierre-sur-Salon.

Pour Champlitte, il s'agit d'ouvrir une zone de 3,5 ha, classée 1AUy, pour accueillir des activités économiques (parcelle située dans le prolongement d'une zone UY existante).

Pour Dampierre, il s'agit d'ouvrir une zone 2AUe de 1,5 ha, située au nord-ouest de la commune, à proximité du collège, pour accueillir le nouveau pôle scolaire et des équipements sportifs.

Le PETR a été saisi par la Préfecture pour rendre un avis, de même que la CDPENAF. Il appartient au Bureau du PETR de rendre les avis correspondants, au titre de la délégation qu'il a reçu du comité syndical.

Stéphanie DECHAMPS présente les projets de Champlitte et de Dampierre.

→ **Les exposés entendus et après en avoir délibéré, le bureau du PETR, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable sur les projets de modifications des PLU de Champlitte et de Dampierre,**
- **demande que les avis soient communiqués au commissaire enquêteur et joint aux dossiers d'enquêtes publiques,**
- **accorde les demandes de dérogation pour ouverture à l'urbanisation sollicitées par Champlitte et Dampierre.**

4-Pays Graylois

■ **Contrat Local de Santé : point sur le recrutement en cours**

Le président informe que le recrutement de l'animateur santé est en cours. Le PETR a reçu six candidatures et en a retenu trois pour un entretien qui aura lieu le 5 avril prochain.

■ **Contrat de Ruralité : point sur l'avancement du dossier**

Laurence BARON explique que les ateliers de concertation se sont tenus les 9 et 15 mars au cours desquels les participants (élus et partenaires) se sont prononcés sur les éléments de diagnostic présentés et ont identifié des enjeux pour le territoire (*voir pièce jointe*).

Les comptes rendus de ces ateliers ont été transmis aux délégués du PETR par email.

Elle précise qu'il a été acté que la signature du contrat-cadre interviendra fin avril 2017 et que la finalisation des fiches-actions devra être effective avant le 30 juin 2017.

Au préalable de la signature de l'accord-cadre, les grandes étapes sont les suivantes :

1-Priorisation par les élus du PETR des enjeux pour en faire ressortir les « grands objectifs pour le territoire »

2-Choix des projets qui seront inscrits dans le contrat de ruralité

→ **Seront inscrits dans le contrat de ruralité uniquement les projets qui répondent à ces grands objectifs et qui sont éligibles à des crédits de l'Etat (DETR, FNADT, FSIL...).**

Après la signature de l'accord-cadre :

3-Rédaction des fiches-actions correspondant à chacune des opérations inscrites (travail conjoint PETR – maîtres d'ouvrages)

4-Signature de la convention administrative et financière **avant le 30 juin 2017**

Chaque maître d'ouvrage gèrera ensuite le dépôt de ses projets auprès des co-financeurs.

Le PETR sera le coordonnateur du contrat et fera régulièrement le point avec les porteurs de projets pour suivre l'avancement des opérations.

→ Le président annonce que la priorisation par les élus du PETR des enjeux pour en faire ressortir les « grands objectifs pour le territoire » (phase n°1) est prévue à l'ordre du jour du comité syndical du 5 avril.

■ Modification du CADD 2015-2017 : point sur l'avancement du dossier

Le président rappelle que la phase de revoyure du CADD 2015-2017 s'achèvera le 15 avril. A cette date, le PETR devra s'être prononcé sur :

- la liste des projets abandonnés ou retirés du contrat,
- les nouveaux projets susceptibles d'être financés.

Il indique que ce point sera traité plus en détail lors du comité syndical qui suivra la présence séance.

→ Les membres présents prennent note de ces informations.

5-Informations et questions diverses

■ Conférence des Maires 2017

Le président souhaite fixer une date pour la prochaine Conférence des Maires (pour rappel, la précédente s'était tenue le 16 juin 2016 au Festi'Val).

→ Date non déterminée. La question sera posée en comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 18h.